

*SE PRÉPARER
AUX INONDATIONS
GUIDE DU PROPRIÉTAIRE*

...2



**Ministère de la
Santé de la
Saskatchewan**

Direction de la santé de la population 1-800-667-7766
3475, rue Albert 306-787-0146
Regina, SK S4S 0G6

www.health.gov.sk.ca
Ligne Info-Santé 1-877-800-000

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|---|
| Préambule | 3 |
| Préparation aux inondations | 3 |
| Généralités | 3 |
| Pour réduire les risques de dommages | 4 |
| Si une inondation est prévue..... | 4 |
| En cas de danger d'inondation imminent | 5 |
| Pendant l'inondation | 6 |
| Précautions pour les installations individuelles d'assainissement..... | 6 |
| Références | 8 |

Préambule

Tout propriétaire devrait envisager la possibilité d'une inondation dans son quartier. Une préparation adéquate aux inondations peut réduire les dommages et les pertes causés à votre propriété et contribuer à votre sécurité.

Les propriétaires devraient aussi savoir que les assurances habitation ne couvrent habituellement pas les pertes causées par une inondation, mais que plusieurs assureurs offrent cet avenant. Veuillez contacter votre assureur pour obtenir plus de détails.

Il est possible que les services d'urgence vous avisent de l'imminence d'une inondation, mais vous devriez déjà vous être préparé à cette éventualité. Les médias locaux sont souvent une bonne source d'information sur les risques d'inondation.

Si les eaux montantes constituent une menace pour votre sécurité, suivez les instructions des services d'urgence chargés des opérations de secours ou de sauvetage, y compris de ceux qui contrôlent la circulation, puisque l'eau pourrait être plus profonde qu'il n'y paraît.

Le lecteur est seul responsable de l'interprétation qu'il fait du contenu du présent livret d'information. Les renseignements fournis dans le livret ne servent qu'à des fins d'information, et bien qu'ils soient considérés comme exacts, sont transmis tel quel, sans aucune garantie explicite ou implicite. La province de la Saskatchewan est par la présente exonérée de toute responsabilité quant aux préjudices ou aux dommages qui résulteraient de l'utilisation, directe ou indirecte, de l'information contenue dans le présent document.

Préparation aux inondations

Généralités

Aux éventuelles pertes humaines causées par une inondation peuvent s'ajouter des dommages matériels occasionnant de lourdes pertes financières. Dans le but de réduire ces coûts au minimum, il vaut mieux prendre des précautions, surtout dans les zones sujettes aux inondations. Ce sont les habitants qui constituent la première ligne de défense contre les dommages imputables aux inondations, et c'est à vous d'atténuer les dégâts qui pourraient survenir.

Si vous vivez dans une zone sujette aux inondations :

- Chaque année, mettez à jour les procédures à suivre en cas d'inondation dans votre résidence, votre exploitation agricole ou votre entreprise :
 - Rappelez à tous quand et comment joindre les services d'urgence;
 - Mémorisez le chemin le plus sûr entre votre résidence ou votre lieu de travail et un lieu surélevé;
 - Prévoyez un lieu d'hébergement temporaire dans l'éventualité où vous deviez évacuer votre résidence;
 - Déterminez des lieux de rencontre et des numéros de téléphone d'urgence au cas où les membres de votre famille seraient séparés par les eaux montantes;
 - Enseignez à votre famille les rudiments de la sécurité en cas d'inondation, y compris quand et comment fermer l'alimentation en gaz, en électricité et en eau;
 - Prévoyez un refuge pour vos animaux domestiques, car ils ne sont pas admis dans la plupart des abris;
 - Établissez un plan pour votre bétail.

- Préparez des trousse de secours pour votre maison, votre voiture et votre lieu de travail.

Si vous avez un puits domestique :

- Vérifiez que la tête du puits est protégée. Elle devrait avoir :
 - un tubage et un espace annulaire scellé;
 - une margelle qui dépasse de 0,6 à 0,9 mètre du sol;
 - un monticule en argile qui fait le tour du puits;
 - un couvercle étanche permettant la ventilation.
- Éliminez les fosses de visite de puits, puisqu'elles constituent une source de danger. L'eau contaminée pourrait s'y amasser et s'infiltrer dans votre approvisionnement en eau. Pour éliminer une fosse, il faut prolonger le tubage afin qu'il dépasse du sol et raccorder la canalisation au puits à l'aide d'un adaptateur pour puits sans fosse de visite. La fosse pourra ensuite être remplie, et la tête recouverte adéquatement.

Pour réduire les risques de dommages

- Assurez-vous qu'il n'y a pas d'accumulation d'eau dans les caisses de soupirail en traçant des courbes de niveau à partir de la maison. Aménagez votre terrain de façon à former une pente de trois mètres à partir des murs de fondation de votre maison, d'une dénivellation d'au moins 15 cm (20 unités horizontales pour 1 unité de dénivellation verticale). Il est recommandé de prolonger cette pente de 1 000 unités horizontales pour 1 unité verticale.
- Installez la descente d'eaux pluviales suffisamment loin de votre résidence pour que l'eau soit évacuée dans la direction opposée de la maison. Assurez-vous que les gouttières ne sont pas raccordées aux égouts de la maison.
- Assurez-vous que la pompe de puisard rejette l'eau dans une zone bien drainée située à plusieurs mètres des fondations de la maison.
- Assurez-vous que l'eau provenant de la pompe de puisard et des gouttières ne s'écoule pas dans la fosse septique ou dans le terrain qui l'entoure.
- Envisagez d'installer un puisard et une pompe de même qu'un dispositif de non-retour dans les siphons du sous-sol.
- Disposez les objets de valeur en hauteur (au deuxième étage si possible).
- Entreposez les produits chimiques au-dessus du niveau possible d'inondation.
- Assurez-vous que les réservoirs de stockage souterrain sont bien scellés et sécurisés.
- Calfeutrez les fenêtres du sous-sol et le bas des portes du rez-de-chaussée avec un scellant de protection contre les intempéries.
- Pour éviter les inondations par les eaux souterraines, envisagez le déblai des fondations afin d'installer un système de drainage au gravier lavé. Ce système permettra de drainer l'eau de votre maison s'il y a une pente ou vers un système de pompe de puisard.
- Pour éviter les inondations résultant de la fonte des neiges, enlevez la neige sur un à deux mètres autour de votre maison.

Si une inondation est prévue

- Fermez les volets, transportez le mobilier de jardin à l'intérieur et empilez des sacs de sable devant les portes.
- Déplacez les véhicules et les véhicules récréatifs jusqu'à un terrain surélevé.

- Prenez bien soin de sécuriser l'équipement de chauffage à l'électricité, au gaz naturel ou au gaz propane, par exemple en éteignant la chaudière et les autres appareils au gaz. Consultez le fournisseur de ces appareils et SaskEnergy pour connaître la marche à suivre.
- Si vous avez le temps, faites vider votre fosse septique ou votre cuve de rétention par un professionnel et faites-la immédiatement remplir d'eau fraîche. Vous préviendrez ainsi le retour d'eaux usées dans votre résidence et réduirez l'impact qu'aurait le débordement d'eaux usées sur les zones environnantes, y compris les puits d'eau potable. Cette précaution s'avère particulièrement importante dans les zones riveraines ou les zones de chalets.
- Si vous utilisez une entrée d'eau privée, placer des sacs de sable autour de celle-ci pourrait réduire les dégâts des débris transportés par l'inondation.
- Constituez-vous des réserves d'eau pouvant durer trois jours. Une personne a besoin d'au moins deux litres d'eau par jour. L'eau embouteillée se révèle souvent la plus facile à obtenir et à entreposer.

En cas de danger d'inondation imminent

- Coupez l'électricité. Si la zone entourant la boîte à fusibles ou le disjoncteur est mouillée, montez sur une planche sèche et éteignez le courant à l'aide d'un bâton de bois sec.
- Si on vous a avisé de le faire, fermez le robinet du gaz au compteur. Ne le rouvrez pas vous-même. Si vous devez évacuer les lieux ou si vous ne pouvez pas fermer le gaz au compteur, coupez l'alimentation en gaz de chaque appareil.
- Montez les meubles, les appareils électriques et autres objets aux étages supérieurs.
- Retirez les substances toxiques comme les pesticides et les insecticides de la zone pouvant être inondée pour éviter la contamination.
- Fermez l'entrée et la sortie d'eau du chauffe-eau. Ne le videz pas, puisque le poids de l'eau qu'il contient l'empêchera de se déplacer.
- Pour éviter les inondations par le siphon de sol :
 - Si la grille qui recouvre le siphon du sous-sol peut être enlevée, enfoncez une balle de caoutchouc dont le diamètre serait 1,25 fois plus large que celui du tuyau dans le siphon pour le boucher. La pression pourrait être élevée si les eaux tentaient de remonter, alors maintenez la balle en place à l'aide d'une planche de 2 X 4 appuyée contre le plafond. Pour éviter d'abîmer le plafond en plâtre, glissez une planche ou un morceau de contreplaqué entre le plafond et la planche de 2 X 4. Si vous avez un plafond suspendu, enlevez un panneau ou deux afin d'avoir accès aux solives. Placez une planche de 2 X 4 à l'horizontale entre deux solives, puis coincez la planche de 2 X 4 verticale entre la première planche et la balle. Certaines quincailleries vendent des bouchons au centre en caoutchouc qui prennent de l'expansion pour bien boucher les tuyaux.
 - Si la grille qui recouvre le siphon ne s'enlève pas, une chambre à air semi-gonflée peut être placée autour du siphon. Posez une ou deux planches de contreplaqué (et non des panneaux de particules agglomérées) sur la chambre à air. La planche de contreplaqué doit être plus large que la chambre à air, pour bien la recouvrir. Procédez ensuite comme pour la balle dans le tuyau. Attendez-vous à ce que l'eau suinte.
 - Enlevez les cuvettes des toilettes et bouchez les conduites des égouts du sous-sol et des toilettes ainsi que les avaloirs de douche avec un bouchon en bois ou une balle de caoutchouc, comme pour le siphon de sol.
 - Les tuyaux des laveuses et des lavabos de sous-sol peuvent être débranchés et bouchés de la même façon.

- Assurez-vous que les fosses septiques sont remplies de liquide (de préférence d'eau fraîche). Les fosses vides peuvent flotter, et la canalisation pourrait s'abîmer si la fosse se déplaçait.
- Coupez l'alimentation en électricité de la pompe élévatoire de la fosse. Si la pompe continuait de fonctionner, le débit accru dans le système de la fosse pourrait expulser les particules solides de la fosse dans le champ d'épuration et le boucher. Il faudrait alors construire un nouveau champ d'épuration. Dans certains cas, les maisons peuvent être protégées par des sacs de sable ou des barrières de plastique. Attendez de recevoir les instructions des services d'urgence locaux à cet effet.

Pendant l'inondation

- Écoutez la radio pour savoir quelles zones sont affectées, quelles routes sont sécuritaires, où aller et quoi faire si les services d'urgence vous demandaient d'évacuer votre maison. Gardez une trousse de secours à portée de la main, dans un contenant portable comme un polochon ou une valise à roulettes.
- NE TRAVERSEZ JAMAIS une zone inondée. Les gens à pied peuvent être emportés et les voitures rester prises dans des eaux plus profondes qu'elles n'y paraissent.
- Ne vous servez plus de votre installation individuelle d'assainissement. Utilisez des toilettes portatives jusqu'à ce que le système se rétablisse et que les eaux se retirent.

Précautions pour les installations individuelles d'assainissement

Le traitement des eaux usées dans les champs d'épuration des installations individuelles nécessite des conditions aérobies (avec oxygène). Quand le sol est saturé, le procédé ne fonctionne pas adéquatement et les composantes des eaux usées ne sont pas épurées efficacement, ce qui entraîne de la contamination.

- Si le champ d'épuration de votre installation d'assainissement est inondé, vous constaterez que l'eau sera évacuée plus lentement des tuyaux de la maison, que les toilettes se videront plus lentement, qu'un bruit inhabituel se fera entendre quand vous tirerez la chasse, ou que l'eau remontera dans les siphons du sous-sol.
- En cas d'inondation ou de saturation du sol, ne faites PAS pomper la fosse septique ou la cuve de rétention. Il ne s'agirait que d'une solution temporaire qui pourrait entraîner la flottaison de la cuve vide. Si la cuve est vide et qu'une inondation ou une saturation du sol est prévue, remplissez-la de liquide (de préférence d'eau fraîche).
- En cas d'inondation ou de saturation du sol, ne rejetez pas d'eaux usées dans le champ d'épuration. Évacuez la maison ou utilisez une toilette portative.

Pour connaître les lignes directrices quant aux installations individuelles d'assainissement, consultez le Guide des installations d'assainissement des eaux usées (*Saskatchewan Onsite Wastewater Disposal Guide*) du ministère de la Santé de la Saskatchewan : <http://www.health.gov.sk.ca/wastewater-disposal-guide>

À inclure dans la trousse de secours :

- de l'eau, deux litres par personne par jour;
- des aliments impérissables;
- un ouvre-boîte manuel;
- une lampe torche et des piles;
- des chandelles et des allumettes ou un briquet;
- une radio à piles ou à manivelle;
- une trousse de premiers soins;

- une trousse pour les soins spéciaux (médicaments);
- des clés supplémentaires;
- de l'argent comptant;
- un plan d'urgence, comprenant des photocopies de pièces d'identité (passeports et actes de naissance).

À inclure si possible :

- des vêtements de rechange;
- une couverture chaude;
- un sifflet;
- des sacs à poubelle;
- du papier hygiénique;
- des gants de sécurité;
- des outils essentiels;
- un petit poêle à combustible avec son combustible;
- de l'eau en surplus.

Renseignements supplémentaires :

Le site Web du ministère de la Santé de la Saskatchewan (<http://www.health.gov.sk.ca/environmental-health>) contient des renseignements sur les installations de plomberie.

Si vous avez besoin de plus d'information sur ce livret d'information ou sur les installations sanitaires, communiquez avec l'inspecteur en santé publique de votre région.

| | | |
|---------------------------|------------------|--------------|
| Regina Qu'Appelle | Regina | 306-766-7755 |
| Saskatoon | Saskatoon | 306-655-4605 |
| Prairie North | North Battleford | 306-446-6400 |
| Prince Albert Parkland | Prince Albert | 306-765-6600 |
| Kelsey Trail | Melfort | 306-752-6310 |
| Five Hills | Moose Jaw | 306-691-1500 |
| Cypress | Swift Current | 306-778-5280 |
| Sun Country | Weyburn | 306-842-8618 |
| Sunrise | Yorkton | 306-786-0600 |
| Heartland | Rosetown | 306-882-6413 |
| Mamawetan Churchill River | La Ronge | 306-425-8512 |
| Keewatin Yatthe | Buffalo Narrows | 306-235-5811 |

Pour avoir plus d'information, visitez : <http://www.health.gov.sk.ca/rha-community-list>

Le lecteur est seul responsable de l'interprétation qu'il fait du contenu du présent livret d'information. Les renseignements fournis dans le livret ne servent qu'à des fins d'information, et bien qu'ils soient considérés comme exacts, sont transmis tel quel, sans aucune garantie explicite ou implicite. La province de la Saskatchewan est par la présente exonérée de toute responsabilité quant aux préjudices ou aux dommages qui résulteraient de l'utilisation, directe ou indirecte, de l'information contenue dans le présent document.

Références

- BUREAU DE GESTION DES URGENCES DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE. « After the Flood », [en ligne]. (23 janvier 2007).
- BUREAU DE LA PROTECTION DES INFRASTRUCTURES ESSENTIELLES ET DE LA PROTECTION CIVILE. *Inondations : Que faire avant et après?*, D82-34/2001-1F-IN, juillet 2003.
- COMTÉ DE KING. « How to Prepare for a flood », [en ligne]. [<http://dnr.metrokc.gov/wlr/flood/Before.htm>] (23 mai 2007).
- CROIX-ROUGE AMÉRICAINE. « Flood and Flash Flood », [en ligne]. [<http://www.redcross.org/portal/site/en/menuitem.86f46a12f382290517a8f210b80f78a0?vgnextoid=fdb4510f935ea110VgnVCM10000030f3870aRCRD>] (23 mai 2007).
- CROIX-ROUGE AMÉRICAINE ET FEDERAL EMERGENCY MANAGEMENT AGENCY. *Repairing your Flooded Home*, 1992.
- CROIX-ROUGE CANADIENNE. « CRC Flood Recovery Booklet Draft 2 », [en ligne]. (8 février 2007).
- DEPARTMENT OF GOVERNMENT SERVICES AND LANDS DU GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE. *Restoring your home to Satisfactory, Sanitary Condition After a Flood*.
- ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY DES ÉTATS-UNIS. « Septic Systems – What to do after the Flood », [en ligne]. [www.epa.gov/safewater/faq/emergencyseptic.html] (20 juin 2007).
- ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY DES ÉTATS-UNIS. *Flood Cleanup and the Air in Your Home*, EPA 402-K-06-006.
- GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, *Cleaning up after the Flood*.
- GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE. « Sewage Systems and Flooding », [en ligne]. [www.healthservices.gov.bc.ca/emergency/pdf/seweragesystemsandflooding.pdf] (18 juin 2007).
- GOUVERNEMENT DE LA SASKATCHEWAN. *Interagency Report on the Torrential Rainstorm of July 3, 2000 at Vanguard, Saskatchewan*, 2003.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ DU GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK. « Dangers pour la santé que représentent les inondations » [en ligne]. (23 janvier 2007).
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE LA PROTECTION CIVILE, « Inondations au Canada », [en ligne]. [<http://www.getprepared.gc.ca/knw/ris/fld-fra.aspx#a02>] (23 janvier 2007).
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DU GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA. *After Flooding*, janvier 2005.
- MINISTRY OF PUBLIC SAFETY AND SOLICITOR GENERAL DU GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, *Flooding: Am I in a Risk Area?*, avril 2007.
- MINISTRY OF PUBLIC SAFETY AND SOLICITOR GENERAL DU GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, *Flood Risk and Personal Preparedness*, avril 2007.
- MUNICIPALITÉ DE HIGH RIVER. *Flood Disaster: What to do before and after the Flooding*, mai 2006.
- NDSU EXTENSION SERVICE. « Coping with Floods », [en ligne]. [<http://www.ag.ndsu.edu/disaster/floods/>] (23 mai 2007).
- NDSU EXTENSION SERVICE. « Septic Systems and Flooding », [en ligne]. [www.ag.ndsu.edu/disaster/floods/septic2.htm] (23 mai 2007).
- NDSU EXTENSION SERVICE. « Steps to Reduce Flood and Water Damage », [en ligne]. [<http://www.ag.ndsu.edu/disaster/floods/steps.htm>] (23 mai 2007).
- SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT. « Après une inondation – Liste de vérification pour le propriétaire-occupant », [en ligne]. (23 janvier 2007).